

**RE P O N S E    D E**

**M. Jacques BERARD**  
**Ancien Président du conseil général**  
**de Vaucluse**

Réponse de Monsieur Jacques Bérard,  
Président du Conseil général de Vaucluse de 1998 à 2001  
sur le Rapport d'observations définitives sur la gestion du Département de Vaucluse  
Années 1992 à 2004

Avant propos :

Pendant tout mon mandat de mars 1998 à mars 2001, j'ai eu la préoccupation, la volonté et l'énergie de poursuivre le rétablissement des grands équilibres du Conseil général de Vaucluse, de reconstituer des marges de manœuvre et de développer le service public départemental, effectivement rendu aux vauclusiens.

Avec le soutien de la majorité des élus, nous avons travaillé à renforcer l'attractivité économique et touristique du Vaucluse et à ne pas augmenter la fiscalité pesant tant sur les vauclusiens que sur les entreprises, sources d'emplois.

C'est d'ailleurs, sous ma présidence qu'en 2000 a été décidé une baisse substantielle de cette fiscalité, exemple sans doute sans précédent, de l'histoire pourtant multi centenaire du Conseil général de Vaucluse !

De très graves séquelles ont perduré, suite aux politiques menées jusqu'en 1992 en matière d'acquisitions immobilières, d'informatique et de « crédit bail » (où le département s'était fourvoyé dans une fonction de banquier et dont votre Chambre Régionale des Comptes a eu à connaître, en son temps). En outre, les conséquences des inondations catastrophiques qui ont suivi en 1992 et 1994, furent durables, pénalisantes, coûteuses et complexes à résorber.

Sous mon mandat, par nécessité et par volonté politique, s'est effectivement accentué l'abandon d'une conception patrimoniale et dispendieuse de l'action départementale, au profit d'une conception tournée vers la responsabilité et le développement, le respect des contribuables, avec un recentrage salutaire sur les compétences légales d'un Conseil général. Aujourd'hui sans structure ni service, après tant d'années, j'ai tenté de formaliser avec cœur, de mémoire et loyalement, des remarques et précisions. Elles démontrent la pertinence, la sincérité et la qualité de ma gestion.

Pour les 3 ans de ma présidence, j'ai été destinataire que d'un peu moins de 3 pages d'observations définitives. Certes, elles ne portent que sur un point, mais je les conteste et les estime non fondées. Voilà, dans ces conditions, pourquoi j'ai décidé de répondre, en cohérence avec mon expérience républicaine.

Il est justement relevé que l'examen des pièces comptables des années 1999 à 2002 fait ressortir un pic dans le volume de cessions des biens immeubles.

Le trait commun à la plupart de ces opérations est qu'elles ont été réalisées aux prix justes (suivant les avis des Domaines) et si, certes, il y a eu des moins values réalisées, elles ne proviennent pas d'un prix de cession bas, profitables pour les acheteurs nouveaux, mais viennent, de l'achat à l'origine par la collectivité publique de biens immobiliers inutiles au service public départemental ! S'il y a eu des prix profitables, ils ne peuvent l'avoir été que pour les vendeurs d'origine.

La C.R.C. dans son rapport relève au § 3.1 :

*Une série de cessions au franc ou à l'euro symbolique dont les raisons objectives restent à expliciter.*

Comment mieux expliciter ? Remarquons que chaque cession a été faite au profit d'une collectivité publique (soit communale : Gigondas, Mérindol, Mornas, Pernes-les-Fontaines), soit intercommunale : (Communauté d'Agglomération du Grand Avignon), soit d'un établissement public ayant une mission de service public (Chambre des Métiers de Vaucluse, Chambre de Commerce et d'Industrie).

De plus, dans chaque cas, l'acheteur était mieux à même d'assurer une gestion de proximité et une animation plus en phase avec les besoins locaux.

En outre, il était le maître ouvrage d'un projet de développement opportun, que le Conseil général par devoir, fonction et conviction souhaitait soutenir dans l'intérêt du Vaucluse et des Vauclusiens.

Leur liste est édifiante : le Centre d'Expérimentation pour la Pépinière Méridionale (C.E.P.E.M.), le Centre d'Etudes Vaudoises (Mérimol), le Restaurant Inter-Entreprises dans la Zone d'Activités AGROPARC, le Centre de Formation des Apprentis de l'Industrie, le Centre de Formations des Apprentis des Métiers de l'Artisanat. S'agissant de la Gendarmerie de Mornas, elle était dans un tel état, que les gendarmes refusaient d'y être logés et les différentes collectivités publiques impliquées, effectivement travaillaient depuis des années pour obtenir l'édification d'une construction nouvelle. Pour la gendarmerie de Pernes les Fontaines, un projet très coûteux d'agrandissement était enfin programmé, et le Conseil général, a ainsi aidé non seulement financièrement mais juridiquement aussi, puisque l'unicité de la propriété a été possible et a rendu plus rapide et plus efficace la réalisation de l'opération.

Enfin, s'agissant de la cession d'une parcelle de 5643 m<sup>2</sup> au quartier des Broquetons à Montfavet, elle a été faite, à bon droit, au franc symbolique. En effet, sur un terrain de 3 hectares, le Conseil général avait permis sur le Site Agroparc, l'édification d'un ensemble exceptionnel dédié à l'agroalimentaire. Y sont installés, l'entreprise Naturex (désormais devenue un fleuron international, créateur d'emplois), l'Institut Supérieur de Management de l'Agroalimentaire (I.S.I.M.A. relevant de la C.C.I.), le Centre Régional pour l'Innovation et le Transfert de Technologie (C.R.I.T.T.), le siège de la Fédération Régionale des Industries Agroalimentaires (F.R.I.A.T.T.) et doit accueillir dans le cadre du « Pôle de compétitivité agroalimentaire d'Avignon » le projet de Maison du Goût et de la Nutrition. Cette cession portait en fait, sur les parcelles disparates, résiduelles de l'opération globale et restaient coûteuses en entretien. Elles étaient formées, pour être exhaustifs, de 7 parcelles : 55 m<sup>2</sup> (transformateur), 73 m<sup>2</sup>, 155 m<sup>2</sup>, 160 m<sup>2</sup>, 330 m<sup>2</sup> (voie), 570 m<sup>2</sup> (voie) et 4300 m<sup>2</sup> (bassin de rétention d'eaux pluviales)!

La cession a été faite à notre Société d'Economie Mixte, par cohérence puisque Citadis était le concessionnaire et aménageur de la zone Agroparc. Elle a été faite au franc symbolique, encore plus justement, puisque « les services fiscaux consultés ont estimé que la cession pourrait s'effectuer moyennant le franc symbolique, les terrains en question avaient épuisé leur constructibilité. » (Délibération n° 97-636 du 9 janvier 1998.)

Plus généralement sur la méthode, le Conseil général avait choisi, sous mon autorité, cette façon de faire, simple, économe et légale. Il aurait pu, à chaque fois, opter pour un montage autre, qui me semble être aussi parfois utilisé. Par exemple, un Conseil général subventionne une collectivité, une association ou un établissement public porteur d'un projet intéressant, et si le département possède un foncier ou un bâtiment utile à l'opération, le Maître d'ouvrage le lui achète dans un deuxième temps... avec une partie du montant de la subvention départementale ou autre.

Toutes ces opérations de cessions, ont donc été conduites pour des raisons bien fondées et précisées et non seulement elles ont été de bonne gestion, mais en outre, par notre action juste et volontariste, elles sont définitivement inscrites dans le capital durable de développement de l'attractivité des territoires du Vaucluse et au service bénéfique des vauclusiens.

Pour ce qui concerne les exemples relevés par la CRC au § 3.2 :

*Des cessions à titre onéreux peu avantageuses.*

S'agissant, de l'immeuble Valadier, dont les premiers actes juridiques engageants datent d'avant 1992. Du fait de son état et les contraintes d'urbanismes ayant évoluées, ces locaux sont restés sans affectation pendant 10 ans ! Je suis fier, d'être celui, sous la présidence duquel, l'affaire a été heureusement soldée. La vente s'est faite pour un prix au bas de la fourchette de l'avis des Domaines, mais c'est bien encore conforme à l'avis du service des

Domaines, lorsqu'il évalue dans une fourchette ! S'il y a un problème, ce n'est donc pas celui là, mais, l'acquisition à l'origine d'un bâtiment, sans vérification préalable de sa possible affectation à un usage départemental. Il ne faut donc pas regretter de l'avoir vendu, mais éventuellement de l'avoir, en son temps, acheté.

Pour l'immeuble Saint Jean le Vieux, l'opération a été faite à l'origine, essentiellement pour y installer l'Association A.D.I.L. Qui a, pour un montant symbolique, loué les locaux. De mémoire, il s'agit d'une structure (d'initiative Etat), massivement subventionnée par le Conseil général, présidée par un membre du Conseil général et soutenue accessoirement par divers financements d'organismes acteurs du logement et même par l'Etat lui même ! Lorsqu'une collectivité territoriale prend comme référence l'avis du service des Domaines et qu'elle le respecte, il ne peut lui être fait grief d'une sous estimation, sauf à considérer véritablement que cette sous estimation est le fait du Service des Domaines !

Cette opération est donc aussi heureuse, puisque depuis, des activités commerciales, artisanales ont été développées sur le site, des emplois du secteur concurrentiel ont été créés. En outre, les collectivités publiques encaissent désormais des ressources fiscales, là où antérieurement elles dépensaient de l'argent public.

Nonobstant mes remarques sur les observations définitives inopportunes, je souhaite souligner que ma réponse d'un peu moins de 3 pages, n'est le reflet de ce qui est possible aujourd'hui. En effet, comment ne pas relever que la période concernée par le rapport remonte à 14 ans, porte sur 12 ans de gestion départementale et une dépense publique cumulée de plus de 7 milliards d'euros. Pour moi, elle n'est donc pas exhaustive, mais sobre, sincère et fondée.

Voilà ma réponse, dans l'ignorance du contenu du Rapport complet de la Chambre Régionale des Comptes, mais confiant en sa prise en considération pour servir la vérité et une meilleure gouvernance à l'avenir. Ma gestion je l'ai voulu sobre, sincère, fondée, désormais, c'est totalement avéré ! Modestement, je souhaite pour les Vauclusiens et le Vaucluse, des gestions futures, aussi inspirées.

Pour terminer, je dois dire l'honneur et ma fierté d'avoir pu assurer et assumer, avec des valeurs républicaines, ma fonction de Président du Conseil général de Vaucluse de 1998 à 2001.

Je vous remercie de votre attention.

Fait à Avignon le 4 décembre 2006

Jacques Bérard

